

COMBAT CONTRE L'INSTALLATION D'UNE USINE DE SIDÉRURGIE À BARGNY

Les femmes transformatrices changent leur fusil d'épaule

A bout de force, sans une once d'espoir de voir l'Etat revenir sur sa décision de faire de Bargny-Sendou une zone économique spéciale, au péril de leurs activités génératrices de revenus, les femmes transformatrices de poisson misent sur le dialogue. Par cette voie passive, après le recours à la justice face à l'entreprise de sidérurgie turque Tosal Holding Sénégal, elles espèrent à présent conserver ce à quoi elles ont toujours cru être leur seule raison de vivre : le site de transformation des produits de la pêche, "Khelcom".



KADJA TRAORÉ

11H 30, sur la plage de Bargny, à lisière du quartier Nimane, niché entre l'océan, le port minéralier, la zone économique spéciale et la centrale à charbon. Les riverains de ce quartier sont conscients qu'ils sont assis sur une bombe environnementale, mais ils ne comptent guère abandonner leur terre. Ici, le climat est doux et clément, les petites vagues peinent à atteindre les rives. En une période de l'année notamment, février, mars, caractérisée par la marée basse, les pirogues sont accostées sur le rivage, forcées au repos par les sombres prévisions de la météo en haute mer. Par prudence, les pêcheurs observent une trêve, en attendant que le temps soit plus favorable à la reprise de leurs activités.

Tandis que de faibles vagues s'échouent sur la berge, de petites filles et garçons, pieds nus, forment des groupes par catégories d'âges et se lancent dans les jeux de cache-cache. Ce, dans des maisons ruinées par la houle. Dans une hilarité sans façon, certains esquissent des pas de danse ou jouent au football. Ces enfants ne sont pas dans un endroit désert. En effet, ces maisons en ruine qui les servent de cachette sont toujours occupées

par leurs propriétaires. Parmi eux, Fatou Samb, Conseillère municipale de Bargny et non moins Présidente de l'Association des femmes transformatrices de produits halieutiques, dénommée Khelcom. La cinquantaine révolue, l'approche facile, cette dame à la voix douce et convaincante nous accueille chaleureusement dans sa demeure. A peine les présentations faites, nous abordons le cœur du sujet, objet de notre visite. Teint marron, vêtue d'une robe en wax, elle est à l'aise pour parler du conflit d'intérêt qui oppose les femmes actives dans son genre, membre pour la plupart de son association, à l'entreprise turque, Tosal Holding Sénégal.

AUX ORIGINES DE LA PLAINTE CONTRE L'ENTREPRISE TURQUE

Fatou Samb n'y va pas avec le dos de la cuillère pour dénoncer la manière avec laquelle la société étrangère Tosal s'est invitée dans leur vie. Selon elle, celle-ci n'a pas consulté la communauté et n'a pas, non plus, exercé une diligence raisonnable en matière de droits de l'Homme pour évaluer les risques que vont engendrer ses opérations, spécifiquement sur leurs activités de transformation du poisson. "C'est pourquoi, nous nous sommes opposés à l'installation de l'usine dans de notre zone", explique-t-elle. Pour faire entendre raison aux



Fatou Samb, femme transformatrice

propriétaires de l'entreprise et contraindre l'Etat à prendre ses responsabilités dans cette affaire, l'Ong Lumière Synergie pour le Développement (LSD), un des partenaires des femmes de

Khelcom, a déposé une plainte auprès du Point de Contact National (PCN) turc. Objectif : solliciter ses bons offices pour obliger Tosal Holding Sénégal à se conformer aux principes direc-

teurs de l'Organisation de coopération et développement économique (OCDE), dont la Turquie est membre, et arrêter immédiatement ses activités sur le site Khelcom et engager le dialogue avec les femmes. "Les Principes Directeurs constituent des normes sociales et environnementales reconnues au niveau mondial. Des recommandations en matière de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) adoptées en 2000 et qui s'adressent aux multinationales opérant à partir ou en dehors des pays adhérents de l'OCDE", souligne Fatou Samb.

Aby Dia, membre de l'Ong Lumière Synergie pour le Développement précise que la dite plainte adopte une démarche non contentieuse. Toutefois, Fatou Samb signale que "si, l'entreprise turque viole des règles de l'OCDE, une plainte sera déposée auprès des autorités sénégalaises compétentes".

QUE PROPOSE TOSYALI HOLDING SÉNÉGAL

Dans les documents de présentation du projet, l'entreprise Tosal Holding Sénégal assure que l'unité industrielle de sidérurgie va créer 500 emplois, dont 50 administratifs et 450 pour ce qui est du personnel de production. Une statistique qui prévoit moins que les 1 000 femmes transformatrices qui gagnent leur vie sur le site depuis des décennies. En ce qui concerne les activités de l'unité sidérurgique, il y a la production de 700 000 tonnes de fer rond à béton, des billettes de fer et du fil pour machine à partir des déchets ferreux. L'usine va utiliser les matières premières suivantes : de la ferraille et de la chaux qui proviendront du Sénégal, des billettes qui viendront de l'étranger, ainsi que des alliages qui vont venir de la Turquie.

Alors que des questions préoccupent les populations, particulièrement l'eau qui se raréfie déjà dans certains quartiers à cause de la centrale à charbon, l'usine de sidérurgie sera alimentée à partir du réseau de Sen-Eau avec une capacité maximale de 5 000 mètres cubes par jour.

Quid de l'énergie ? Elle va s'alimenter à partir du poste électrique de 225 KV de la Senelec, localisé à 500 m. Avec une adresse physique fictive et un numéro de téléphone qui sonne dans le vide, il nous a été difficile voire impossible d'entrer en contact avec les autorités déconcentrées et techniques de l'entreprise turque.

BARGNY ET RUFISQUE ASPHYXIÉES

Fadel Wade, Coordinateur du Réseau des associations pour la protection de l'environnement et de la nature (RAPEN) qui regroupe huit associations locales, dénonce cette situation inédite. "Sous prétexte de développement, on appauvrit une population de 70000 habitants, dont les ressources disparaissent. Les villes de Bargny et Rufisque sont asphyxiées par les projets urbains et industriels de l'État", a-t-il déploré.